



Edito



Plus que jamais, les exploitations agricoles doivent évoluer dans un monde complexe où de nombreux paramètres s'entrecroisent. L'équilibre de l'ensemble est primordial mais il est difficile à trouver.

Prendre le temps de bien préparer son projet, que ce soit la mise en place d'une nouvelle démarche de certification ou la transmission de son entreprise, est indispensable. Le pôle Économie de l'entreprise vous accompagne dans votre réflexion stratégique et vous apporte les outils pour atteindre vos objectifs à toutes les étapes de la vie de votre entreprise.

Romain BLANCHARD, élu référent Pôle Éco.

En bref

Présentation des porteurs de projets accueillis par le Point Accueil Installation

Sur les 300 porteurs de projets, 120 sont des femmes et une majorité des projets sont en production végétale (maraîchage et arboriculture) avec la volonté de produire en agriculture biologique et en circuits courts. Plus de 260 porteurs de projet sont hors cadres familiaux. Plus de 155 porteurs de projets ont identifié le foncier et plus de 100 porteurs de projets sont diplômés en agriculture...

Votre contact : Point Accueil Installation : 04 42 23 86 00

Gel 2021 : des résultats concrets

Les démarches menées après le gel d'avril 2021 ont permis d'obtenir les mesures suivantes :

- Aide d'urgence avec la participation des collectivités territoriales ;
- Prise en charge de cotisations sociales ;
- Dégrevement automatique de la TFNB sur vergers et vignes ;
- Indemnisation des pertes de récolte sur fruits à pépins et à noyau, olive, amande, vigne, et des pertes de fonds sur vigne ;
- Accompagnement des entreprises d'aval ;
- Mesure spécifique en faveur des agriculteurs assurés contre les risques climatiques.

Votre contact : Jérôme ANGE : 06 30 51 43 65 - j.ange@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Chiffre clé

300

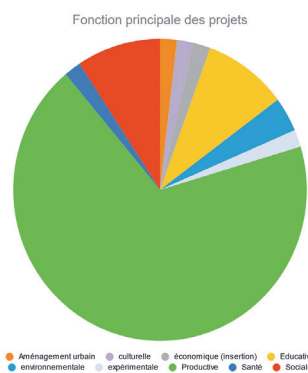
C'est le nombre de porteurs de projet accueillis par le PAI en 2021.

Premiers résultats de l'observatoire des porteurs de projets en agriculture réalisé par la Chambre d'agriculture et la Cité de l'agriculture

En 2021, la Chambre d'agriculture 13 a poursuivi son travail sur l'accompagnement à la professionnalisation de l'agriculture urbaine en partenariat avec La Cité de l'agriculture. Au total 54 porteurs de projet en agriculture urbaine ont été accompagnés sur le département des Bouches-du-Rhône. La majeure partie des futurs agriculteurs urbains sont originaires du périmètre métropolitain : 63 % résident à Marseille.

Un observatoire des projets en agriculture urbaine est ainsi mis à jour par les deux structures et permet de dégager les premières informations suivantes :

- La moyenne d'âge est de 37 ans et 50 % sont des femmes ;
- 32 % sont demandeurs d'emploi, 30 % sont salariés ;
- 87 % ont un diplôme et 21 un diplôme agricole dont 16 leur conférant la capacité agricole ;



- 100 % sont hors cadre familial ;
- 43 % veulent créer un projet agricole en milieu intra-urbain, 33 % en périurbain ;
- 76 % envisagent une activité principale "productive" ;
- 18 porteurs de projets ont clairement identifié tout ou partie du foncier pour le projet et sont en cours de finalisation du projet. La taille des terrains identifiés est très variable (200 m² à 3,5 ha) ;
- 33 ne peuvent pas demander la DJA (conditions d'âge ou type de productions envisagées) ou ne le souhaitent pas ; 13 souhaitent la demander et 8 n'ont pas encore décidé ;
- Les formes juridiques envisagées restent à déterminer dans la majorité des cas. La diversité des activités nécessite une réflexion sur le montage juridique le plus adapté. Il en va de même sur la

réflexion sur le statut social. Concernant les formes juridiques, deux indicateurs principaux à retenir : près de la moitié opte vers une forme juridique lucrative (entreprise, forme sociétaire) et près d'un tiers opte pour une forme juridique non-lucrative (association, autre).

Ces données permettent de préciser des points de vigilance dans la réussite des projets d'installation. La question de l'expérience agricole et de la formation est une nécessité, avec une orientation des porteurs vers des dispositifs de formation pouvant être financés aussi bien par leur CPF ou par des organismes financeurs (OPCO, pôle emploi).

Enfin, l'acquisition des compétences via l'accompagnement de la Cité de l'agriculture et de la Chambre d'agriculture 13 permettra aux porteurs de projet de disposer de meilleures capacités pour développer des projets viables et créateurs d'emplois dans le domaine de l'agriculture urbaine.

En parallèle de cette action de caractérisation des projets, la Chambre d'agriculture a participé à la réalisation de 2 appels à candidatures sur du foncier à Marseille permettant l'installation de 5 exploitants (dont 4 avec la DJA) ainsi qu'aux actions de formations portées par la Cité de l'agriculture réalisées en 2021.

Votre contact : Laura BRONDINO : 06 79 41 08 02
l.brondino@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Aides aux investissements – nouvel appel à projet du PCAE

Un nouvel appel à projet du PCAE pour la modernisation des exploitations est ouvert. Les dossiers sont à déposer complets à la DDTM avant le 21 mars pour les filières animales et la performance énergétique et avant le 13 mai pour les filières végétales.

Pour retirer les dossiers rendez-vous sur le site de la Chambre d'agriculture : <https://paca.chambres-agriculture.fr/les-actualites-proches-de-vous/detail-de-lactualite/actualites/pcae-2022-les-appels-a-projets-sont-parus/>

Votre contact : Ronald JULLIAND : 06 07 52 44 87
r.julliand@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Semer du colza à la volée dans un riz, une technique de pointe au service de l'agronomie

Pour répondre aux enjeux agroenvironnementaux, l'agriculture camarguaise est en pleine évolution. Depuis quelques années, les rotations s'enrichissent de nouvelles cultures et la mise en place de couverts hivernaux, notamment derrière une culture de riz, commence à se développer. L'intégration de la culture de colza ou de colza associé à des plantes compagnes a pour but de faciliter des rotations dans un système cultural auparavant basé principalement dans une succession riz/blé d'hiver, qui doit évoluer pour s'adapter au contexte pédoclimatique et réglementaire.

En effet, l'implantation des cultures d'hiver en succession d'un riz est de plus en plus difficile et des conditions climatiques défavorables à l'automne sont un facteur d'échec.

Les semis sont effectués à la volée dans les rizières, 3 semaines environ avant la récolte. Cette méthode permet à la semence de lever dans une terre fraîche, à l'abri des pailles de riz et de se développer une fois les moissons effectuées, tout en évitant un travail dans des sols difficiles à reprendre lors d'automnes pluvieux.



Initialement réalisés avec un hélicoptère, les semis sont désormais régulièrement effectués avec un drone qui permet un semis précis, notamment à proximité de haies, et une bonne répartition des graines.

Afin de faciliter la réussite de la pratique, le semis doit être précoce et effectué dans de bonnes conditions. Le choix de la variété de riz dans laquelle aura lieu le semis est important et il est préférable de privilégier une variété précoce, ayant une production de pailles faible à moyenne, qui ne verse pas. La moisson doit avoir lieu sur un sol ressuyé, les chaumes doivent être assez hauts, le broyage fin et la dispersion des pailles uniforme. Cette méthode a été mise en avant en pratique remarquable sur le « semis à la volée de colza d'hiver associé » dans le cadre du réseau DEPHY.

Elle peut permettre une diminution des herbicides pour cette culture et la culture suivante et de conserver un sol couvert pendant l'hiver (notamment en cas de semis de colza et de plantes associées). Elle permet également un gain de temps par la suppression d'un travail du sol, tout en intégrant une nouvelle culture dans la rotation.

Le 24 septembre, la Chambre d'agriculture 13 a organisé dans le cadre du réseau DEPHY, une visite en bord de parcelle en présence de plusieurs agriculteurs pour se rendre compte de l'efficacité de la méthode sur un semis de colza dans une rizière. Nous remercions Christophe MANDROLINI de nous avoir accueillis. Suite à cela, deux agriculteurs ont fait appel à la société pour semer du colza dans plusieurs parcelles.

La Chambre d'agriculture & vous

Vos prochaines formations

➔ Comprendre et analyser ses documents comptables pour gérer son exploitation : 2 jours et demi du 4 février au 1^{er} mars 2022 dont 1 jour à distance

Votre contact : Laura BRONDINO : 06 79 41 08 02
l.brondino@bouches-du-rhone.chambagri.fr

➔ Découvrez l'ensemble de nos formations sur www.chambre-agriculture13.fr/vous-etes-agriculteur/vous-former

Des prestations sur mesure

Évaluer et maîtriser la Haute Valeur Environnementale (HVE)

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône vous accompagne tout au long de votre démarche de certification environnementale. Nous pouvons évaluer avec vous votre niveau de conformité au niveau 1 de cette démarche lors d'un rendez-vous individuel et vous délivrer l'attestation de conformité à ce dernier.

Votre contact : Emmanuèle DAVIN GEIL : 06 30 51 43 86 - e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr

➔ Découvrez l'ensemble de nos offres de services sur : www.chambre-agriculture13.fr ou contactez-nous au 04 42 23 06 11.

